

Archéologie forensique

Gendarmes et archéologues sur une scène de crime

Fouiller une sépulture, qu'elle remonte à la nuit des temps ou à quelques semaines, requiert un véritable savoir-faire : il faut en déterminer les contours, le contenu, identifier les ossements, les indices minuscules qui permettront de dater l'ensemble et de reconstituer toute une chaîne d'actions. La gendarmerie française dispose désormais d'un service spécial, composé d'archéologues, qui investit des scènes de crimes.

ANNE COULOMBEIX ET AL.

EN France, la gendarmerie nationale est organisée depuis longtemps pour faire face aux cas de corps enfouis illégalement. C'est d'ailleurs à ce jour la seule institution française pouvant activer sans aide extérieure tous les moyens nécessaires à la gestion de telles scènes de crime, de la phase de recherche à l'étude des ossements en laboratoire, en passant par la fouille.

L'Institut de recherche criminelle de la gendarmerie nationale (IRCGN) a engagé depuis peu une réflexion nouvelle quant à l'utilisation des méthodes éprouvées de l'archéologie.

CI-CONTRE Reconstitution d'une scène de crime (corps enfoui illégalement, squelettisé et en partie déterré par un animal) à Saint-Astier en 2010, au profit des élèves officiers de la gendarmerie nationale et de gendarmes européens. © P. Georges/Gendarmerie nationale.

PAGE DE GAUCHE Prélèvements entomologiques lors de la formation des techniciens en identification criminelle (TIC) au Centre national de formation en police judiciaire à Fontainebleau (CNFPJ) en 2010. © P. Georges/Gendarmerie nationale.



DES MÉTHODES RÉCENTES EN FRANCE

Nombre d'auteurs louent les qualités des archéologues qui ont l'habitude de découvrir des restes osseux humains ou s'appuient sur leurs méthodes d'investigation, avec la même rigueur que l'approche criminalistique; ils savent notamment distinguer les os humains des os de faune et, pour ceux qui sont formés à l'anthropologie, connaissent aussi bien les techniques de fouille des squelettes que les analyses paléobiologiques (identification individuelle des sujets).

La présence d'archéologues est encore trop rare sur les scènes de crime en France à l'heure où, dans notre pays, l'anthropologie forensique pose question, voire commence à s'organiser d'un point de vue institutionnel. Malgré l'importance des dossiers traités chaque année, la chaîne criminalistique et ses potentialités en termes d'archéologie criminalistique demeurent largement méconnues au sein de la communauté médico-légale. Pourtant, depuis sa création, l'IRCGN s'est organisé pour faire face aux cas de corps enterrés. Depuis 20 ans, le département anthropologie-thanatologie-odontologie (Dpt ATO) de l'IRCGN, le plus important laboratoire français d'anthropologie criminalistique, a utilisé et développé des méthodes archéologiques, fondées notamment sur l'expérience anglo-saxonne. Mais en raison du faible nombre de cas d'inhumations illégales par rapport aux autres actes criminels exigeant des interventions complexes de police technique et scientifique (PTS), l'archéologie criminalistique n'a jamais été vraiment formalisée. Depuis peu, une réflexion nouvelle a été initiée, en engageant notamment le Dpt ATO dans d'importants programmes de formation et de recherche, en renforçant le nombre des spécialistes en son sein et en confrontant son expérience à l'échelle européenne. Le Dpt ATO était présent à la première rencontre européenne d'archéologie forensique, co-organisée en 2012 par le *Forensic Archaeology Expert Panel* (FAEP) et le *Netherlands Forensic Institute* (NFI), à La Haye, aux Pays-Bas. De fait, la gendarmerie nationale est à ce jour la seule institution française à avoir reconnu l'archéologie comme une discipline criminalistique, nécessaire pour le traitement de certains dossiers spéci-

ifiques de scène de crime (fouille de corps enfouis clandestinement) jusqu'au laboratoire. C'est donc l'occasion de détailler cette activité, notamment dans le monde anglo-saxon, tout en présentant le Dpt ATO de l'IRCGN.

L'EXEMPLE ANGLO-SAXON

L'exemple à suivre provient du monde anglo-saxon, comme dans beaucoup de disciplines des sciences forensiques (« qui relève de la justice », du latin *forum* : « place publique, lieu du jugement dans l'Antiquité »). Ce néologisme fait partie du vocabulaire de quasimodernes toutes les langues qui nous sont proches (anglais, allemand, italien...), mais son usage est récent en français. Le terme générique de « forensique » évoque généralement ce qui est du domaine de la police scientifique.

La présence d'archéologues forensiques est courante dans le monde anglo-saxon. L'archéologie (*Forensic Archaeology*) a attiré l'attention de la police et de la justice depuis plusieurs décennies. L'intérêt pour cette discipline s'est encore accentué grâce au rôle des archéologues dans des enquêtes criminelles médiatiques; leur travail a permis de retrouver les corps des victimes et de les dégager avec méthode et soin, en recueillant le maximum d'informations et d'indices. Ainsi, plusieurs ouvrages montrent l'intérêt de l'utilisation des techniques archéologiques pour les investigations criminelles.

L'archéologie à des fins judiciaires a été définie comme l'application des techniques archéologiques de récupération sur les scènes de crime recelant un corps ou des restes squelettiques enfouis et les preuves associées (*death scenes investigations*). Elle est généralement distinguée de l'anthropologie forensique, décrite comme l'application de la science de l'anthropologie physique à des problématiques forensiques.

L'INTÉRÊT D'UNE APPROCHE GLOBALE

Si l'archéologie et l'anthropologie forensiques sont donc reconnues comme deux disciplines différentes, elles s'avèrent inextricablement liées, l'archéologie étant principalement liée à la localisation et l'exhumation des restes enterrés.

Il apparaît en outre que l'archéologie est parfois évoquée et employée plus en termes d'approche, de philosophie d'action,

qu'en termes de méthode pure. Il arrive que les archéologues soient employés sur des sites qui ne relèvent pas à proprement parler des méthodes archéologiques, mais qui demandent une certaine habitude de la gestion de personnels et de moyens de chantier sur des surfaces plus ou moins importantes, même si les vestiges ne sont pas enfouis. Les archéologues de la *Forensic Archaeology Recovery* sont ainsi intervenus sur le site du World Trade Center après le 11 septembre 2001. Les archéologues et leur méthodologie ont également particulièrement été appréciés pour la fouille des charniers, où ils se sont révélés indispensables. C'est d'ailleurs dans ce domaine qu'ils ont acquis leurs lettres de noblesse. Ces deux dernières décennies, ils ont en effet apporté beaucoup au quatre coins du monde (Rwanda, ex-Yougoslavie, Irak, etc.).

Pour la France, il y a plus de 10 ans, une contribution écrite par P. Adalian et ses collaborateurs avait insisté sur l'« intérêt de la présence d'une équipe pour la levée de corps en anthropologie médico-légale ». Récemment, un éditorial dans *La Revue de Médecine Légale* reconnaissait la difficulté pour les médecins légistes de fouiller et la nécessité d'employer des spécialistes pour ce type de tâche.

LE RÔLE DE L'IRCGN

L'IRCGN, dont la création remonte à 1992 – auparavant, il s'agissait du Service technique d'investigation criminelle, créé en 1987 – est une unité d'experts, qui dispose d'une capacité de projection immédiate et d'une disponibilité 24h/24.

L'IRCGN comporte trois divisions criminalistiques : « physique et chimie » (DCPC), « ingénierie et numérique » (DCIN) et « identification humaine » (DCIH). C'est dans cette dernière que l'on trouve les départements ATO et Entomologie, les plus confrontés aux scènes de crime de nature archéologique. Mais en fonction de leurs spécificités, d'autres départements de l'IRCGN peuvent être sollicités. L'unicité de lieu du laboratoire s'avère être dans ce cas un atout considérable. L'actualité judiciaire plus ou moins récente suffit à la démontrer. D'autant plus que l'IRCGN a la chance de pouvoir être renforcé par un laboratoire mobile unique en France et deux unités projetables : l'UGIVC (Unité gendarmerie

L'ORGANISATION DE LA CRIMINALISTIQUE EN GENDARMERIE



La criminalistique est régie en gendarmerie par une organisation à trois niveaux majeurs : local, départemental et national.

L'échelon local est le niveau auquel intervient le technicien en identification criminelle de proximité (TICP). Sa tâche principale est le traitement technique de tous les faits de délinquance. Il est chargé de réaliser les actes simples de police technique et scientifique (PTS). Plusieurs dossiers montrent qu'il peut être le premier sur un cas de découverte fortuite d'ossements humains. Dans ce cas, il demande le renfort de la Cellule d'investigation criminelle (CIC), les techniciens en identification criminelle (TIC) étant à même de répondre aux cas qui dépassent ses compétences et/ou ses moyens. Au chef-lieu de chaque département, le groupement de gendarmerie dispose en effet d'une CIC et d'un plateau technique lui permettant de prendre en compte une scène de crime grave et de réaliser un certain nombre d'actes techniques et scientifiques. Les TIC sont en mesure de saisir l'IRCGN ou tout autre laboratoire de criminalistique pour les examens dépassant leurs champs d'expertise. Nouveau personnel positionné au niveau départemental, le coordinateur des opérations de criminalistique (COCrim) est un véritable ingénieur de scène de crime. Il planifie, élabore des hypothèses et oriente les prélèvements sur les

scènes de crime complexes. Il contribue ainsi au bon déroulement de ces enquêtes, en animant la réponse technique et scientifique au profit du directeur d'enquête. Les affaires peuvent être gérées *in situ* à ces niveaux dans un premier temps, avant, éventuellement, de faire agir l'échelon national.

Rappelons toutefois que, comme pour l'IRCGN d'une manière générale, le Dpt ATO n'intervient pas sur les réquisitions d'officiers de police judiciaire (OPJ) de la gendarmerie. Un police non négligeable de la gendarmerie, voire des magistrats directement (parquet et instruction). C'est principalement, pour les enquêteurs, le cas avec des découvertes fortuites d'ossements, pour la plupart humains et dont les investigations, sur le lieu de découverte et/ou en laboratoire (estimation du délai *post mortem*), indiquent la plupart du temps qu'ils relèvent de l'archéologie. Le niveau national est en tout cas celui dont relève le plus souvent l'archéologie criminalistique, toujours en lien – et jamais à la place de – avec les échelons inférieurs. C'est en effet à ce niveau que se gèrent les cas complexes, l'IRCGN comprenant un conseiller criminalistique. Chargé d'assurer le suivi de la chaîne criminalistique, il veille à la mise en œuvre de la doctrine, à l'application des protocoles, à l'assurance qualité et à l'adéquation des moyens de police technique et scientifique.

CI-DESSUS Fouille d'une dépouille animale lors d'une expérimentation à Gramat en 2013. Ce type d'exercice permet aux différents experts de l'IRCGN de se coordonner.
© P. Georges/Gendarmerie nationale.

CI-DESSOUS Logo de l'Institut de recherche criminelle de la gendarmerie nationale.





d'identification des victimes de catastrophes) et l'UNIC (Unité nationale d'investigation criminelle). Cette dernière s'intègre dans l'enquête et appuie, par son expérience et ses moyens, les techniciens des unités territoriales.

Le Dpt ATO est une structure unique en France. C'est le seul laboratoire français consacré uniquement à l'anthropologie médico-légale (ou anthropologie forensique), dont l'activité est soutenue et permanente en ce domaine. Ces dernières années, la moyenne annuelle est supérieure à 110 dossiers anthropologiques traités, sans compter les assistances à enquêteur (conseils ou interventions) ou les missions d'enseignement et de recherche. Les cas analysés proviennent de toute la France et de l'outre-mer.

Dès les premières années de son existence, une part de l'activité anthropologique du Dpt ATO a été orientée vers le terrain impliquant l'utilisation des techniques de l'archéologie. Plus récemment, par sa politique de recrutement et de for-

CI-DESSUS Mise en œuvre du géoradar par les personnels du département signal-image-parole (SIP) de l'IRCGN dans le cadre d'une affaire en France.
© F. Nolot / Gendarmerie nationale.

mation envers les autres militaires de l'arme, le Dpt ATO a renforcé les liens étroits qui l'unissent à l'archéologie. Ainsi, la formation des techniciens en identification criminelle (TIC) au Centre national de formation en police judiciaire à Fontainebleau (CNFPJ) intègre un enseignement théorique et pratique des techniques de l'archéologie en matière d'excavation. Les futurs TIC sont en effet confrontés, à chaque session, à la fouille de squelettes inhumés pour l'occasion. Cet exercice a pour objectif de cerner une scène de crime, de la protéger (« gel des lieux »), d'engager les moyens humains et matériels nécessaires à l'exhumation d'un corps retrouvé à l'état de squelette, sans déroger aux principes de la criminalistique, et de mener à bien les prélèvements entomologiques.

LES RECHERCHES MÉTHODIQUES

Si le Dpt ATO est sollicité pour nombre de découvertes accidentelles de squelettes ou d'ossements épars (analyses de laboratoire), il est également apprécié pour sa capacité à mener des recherches méthodiques. Il s'intègre dans le dispositif que la gendarmerie nationale est susceptible de mettre en œuvre pour localiser un cadavre enfoui illégalement.

Le plus souvent, assistés ou non du Dpt ATO, la recherche est effectuée à l'aide d'un géoradar déployé par le département signal-image-parole de l'IRCGN et des chiens des équipes spécialisées en recherche des restes humains (RHH) du Groupe national d'investigation cynophile (GNIC), ces méthodes étant considérées comme complémentaires. À ce jour, ce sont les moyens les plus couramment employés. Pourtant, force est de constater que ces deux méthodes, certes employées de concert, ont des limites qu'il faut sans cesse rappeler. Pour le géoradar, monté

sur roues, la surface à explorer et la nature du terrain en sont les principales; elles obligent le plus souvent l'opérateur à faire des choix (en fonction des endroits où il peut passer). Par ailleurs, le fait qu'il s'agisse d'une technologie de pointe laisse croire aux demandeurs que l'absence de détection d'anomalie signifie qu'il n'y a pas de corps enfouis sur le terrain. Or, de nombreux retours d'expérience montrent que cet outil est inefficace dans certains contextes sédimentaires. En ce qui concerne les chiens, qui s'affranchissent du terrain, la détection d'un cas âgé de 6 ans constitue, à la surprise des spécialistes, un record en France.

DÉCAPER ET SCRUTER LE SOL

Comment s'assurer donc, dans une opération de recherche que l'absence de résultat est une véritable information? À ce jour, seul le décapage extensif à l'aide d'une pelle hydraulique, sur la zone de recherche délimitée, permet d'assurer la présence ou l'absence d'inhumation illégale. Sa mise en œuvre n'est pas des plus compliquées et s'affranchit, à la différence du géoradar, des conditions de terrain les plus difficiles.

Le décapage à l'aide d'un tel engin, évoluant en rétroaction sous l'œil exercé d'un archéologue criminalistique, est le moyen le plus certain de mettre au jour les fosses accueillant des cadavres. Quel que soit son tonnage, le godet lisse de l'engin permet une lecture optimale des traces dans le sol, sans endommager l'intérieur de la fosse. Il s'agit de repérer la limite du creusement; les modalités de décomposition du corps et des éléments organiques, voire de l'action de la faune entomologique, expliquent pourquoi les fosses deviennent plus ou moins visibles en fonction du substrat. Reconnaître les parois d'un creusement, déterminer quelle est la forme de ce dernier, autant d'informations qui pourront s'avérer capitales dans l'instruction. En outre, l'emploi d'une pelle hydraulique se trouve à l'interface de la recherche et de la fouille, mais peut être exclusivement utilisée pour l'une ou l'autre de ces opérations. Surtout, cela n'empêche pas les autres approches de localisation. Cette mise en œuvre permet d'économiser des personnels et/ou de les préserver pour des tâches plus fines et d'aborder des questions de temps, qui ont également leur importance en criminalistique.

Cette démarche, qui paraît évidente pour tous les archéologues, n'est encore que trop rarement mise en œuvre. Dans beaucoup de cas, l'installation d'un carroyage passe encore pour la principale démarche archéologique.

Retrouver les bords du creusement permet pourtant d'exclure assurément tous les artefacts enfouis mais retrouvés en dehors de la fosse *stricto sensu*. La fouille à l'intérieur de la fosse offre la possibilité d'estimer le temps pour la creuser. Les archéologues forensiques anglo-saxons insistent enfin sur la possibilité de repérer les traces d'outils sur les parois, voire des fragments de peinture des outils utilisés pour creuser les tombes les plus profondes. Elle est enfin souvent un gain de temps – seuls les os humains étant orientés vers le laboratoire d'anthropologie – voire d'efficacité en termes d'analyses de laboratoire.

UNE MÉTHODE (PRESQUE) IMPARABLE

L'archéologie criminalistique est un outil à proprement parler, mais aussi une démarche de pensée, une philosophie d'action pour la gestion d'une scène de crime qualifiée alors d'archéologique en raison d'un enfouissement de tout ou partie des vestiges. Elle assure surtout la découverte de la preuve indicielle, en toute sécurité.

La fouille archéologique d'une inhumation illégale est à même, à rebours (de l'évènement le plus récent à la scène originelle), de mettre en évidence chaque changement ou perturbation, jusqu'à l'état initial qu'il faudra bien évidemment argumenter, documenter et discuter. C'est la raison pour laquelle le Dpt ATO de l'IRCGN, qui profite de la multiplicité d'expertises en un même pôle (dont celle du département entomologie n'est pas des moindres), a également axé son activité sur cette discipline. Les gendarmes de ce département peuvent de fait suivre des dossiers tout le long de la chaîne criminalistique : localisation, excavation et analyses des ossements en laboratoire. Leur expérience en matière d'archéologie criminalistique révèle combien les phases de terrain, à savoir le traitement de la scène de crime de nature archéologique (recherche, fouille et prélèvement), sont primordiales dans une affaire, en particulier dans la recherche de faits sériels.

Anne Coulombeix, IRCGN - Dpt ATO,
Patrice Georges, Inrap, UMR 5608 (TRACES),
IRCGN - Dpt ATO, Franck Nolot, IRCGN - Dpt ATO,
Émilie Portat, Service archéologique de Chartres,
UMR 7041 (ArcScan), IRCGN - Dpt ATO, Jean
Richebé, IRCGN - Dpt ATO

CI-DESSOUS L'un des anthropologues dans le laboratoire du département anthropologie-thanatologie-odontologie (ATO) de l'IRCGN.
© P. Georges / Gendarmerie nationale.

